



MUNICIPALITÉ  
DE  
1420 FIEZ

## Préavis de la Municipalité no 01/2017

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2016

Séance du Conseil Général du 28 juin 2017

#### GESTION :

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées des diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement :

- **ARAS – Régionalisation de l'Action sociale pour le Jura Nord Vaudois**
- **ACRG – Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson**  
Cette association maîtrise l'organisation PCI, la santé et la sécurité au travail ainsi que l'approvisionnement de l'eau.
- **Arrondissement scolaire de Grandson (ASIGE)**
- **Association forestière du 7<sup>e</sup> arrondissement**
- **Association intercommunale de la déchetterie**
- **Entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées**
- **UCV (Union des Communes Vaudoises)**
- **AVASAD (association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile)**
- **ADNV (association pour le développement du nord-vaudois)**
- **EHNV (établissements hospitaliers du Nord-Vaudois)**
- **EMS de Corcelles**
- **STRID (société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets)**
- **RADEGE (réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs)**

#### COMPTES 2016

Le résultat de l'exercice se présente comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>frs. 1'696'435.53</b>
<b>Charges</b>	<b>frs. 1'686'603.16</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>frs. 9'832.37</b>

Les commentaires suivants expliquent un certain nombre d'écarts par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015:

#### COMPTES DE FONCTIONNEMENT

##### 110 Administration

- 110.318.00 Nous trouvons dans ce chapitre environ frs. 9'000.- d'honoraires d'avocats pour des procédures de recours en cours.
- 110.436.03 Il s'agit là de subsides reçus de Swiss Life (LPP) pour 2016 et les années précédentes.

##### 210 Impôts

- 210.400.01 L'augmentation des impôts sur le revenu et la fortune est non seulement due au nombre d'habitants croissant mais également à des taxations sur les années précédentes qui n'avaient pas encore été traitées.
- 210.400.02
- 210.404.00 Impôts conjoncturels (mutation, donation et succession, gains immobiliers). Ces impôts ne peuvent pas être budgetés car variables d'une année à l'autre selon les événements.
- 210.405.00
- 210.441.00

##### 220 Finances

- 220.352.00 Les montants probables à payer et à recevoir pour 2016 sont calculés selon le programme d'estimation en se basant sur les critères connus au 31.12.2016 (impôts facturés, frais transport, routes, forêts, taux d'imposition, nombre d'habitants). Ainsi la différence avec la facture finale devrait être moindre.
- 220.452.00 La provision qui avait été passée en transitoire en 2015 a été extournée sur le compte de fonctionnement 2016.
- 220.452.01

### 320 Forêts

320.314.00 et + Ce chapitre est géré par le groupement des triages forestiers.

### 351 Auberge – Ancien collège - 352 Bâtiment communal

351.331.02 Les investissements relatifs aux travaux « fenêtres et combles » pour lesquels un amortissement était  
352.331.02 prévu au budget ont été entièrement amortis en 2015. On trouve uniquement au 352 le solde pour la paroi  
coulissante de la grande salle.

### 353 Bâtiment annexe auberge, local chauffage

353.312.00 et + Les frais annuels concernant le chauffage à distance sont comptabilisés dans ce chapitre et répartis en fin  
d'année dans chaque bâtiment selon une clé de répartition. Seul l'amortissement reste dans ce chapitre.

### 354 Local de voirie

354.314.00 Frais d'installation et de contrôle électriques

### 420 Urbanisme

420.318.06 Il s'agit d'honoraires du bureau de géomètres Jaquier-Pointet pour l'élaboration en cours d'un site où  
l'on trouvera toutes les géodonnées communales (cadastre, plan des conduites d'eau, etc...)

### 610 Corps de police

610.352.00 Comme pour la péréquation les acomptes payés (35000) le solde 2015 (2700) et le solde 2016, estimé  
(5000) selon les mêmes critères que la péréquation, sont comptabilisés.

### 710 Prévoyance sociale communale/intercommunale

710.352.07 Nous ne pouvons que constater une nette augmentation de ce poste due non seulement aux prestations  
fournies mais également aux frais de fonctionnement de l'association.

### 720 Prévoyance sociale cantonale

720.351.00 Mêmes remarques que pour la péréquation.

### 810 Service des eaux

810.314.04 Montant de frs. 6'000.- pour le raccordement d'une nouvelle construction, qui nous est remboursé au  
compte 810.434.01.

## BILAN

### Investissements

1410.05	Parking La Chauz	frs. 120'536.15
1410.06	Eclairage public	frs. 31'602.50
1430.06	Chauffage bâtiments communaux	frs. 3'373.70
1430.07	Réfection bâtiment communal	frs. 66'590.95

Après les amortissements obligatoires selon préavis et les attributions aux réserves, le bénéfice de l'exercice se montait à  
fr. 109'383.32

### Amortissements complémentaires :

Collège de l'Arnon	frs.	30'000.--
Chauffage bâtiments communaux	frs.	30'000.--
Eclairage public	frs.	20'000.--
Parking La Chauz	frs.	19'550.55

**Le capital de la commune au 31.12.2016 se monte à frs. 417'890.48**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**Le syndic  
D. Fardel**



**La secrétaire  
S. Natali Wimmer**